

Le 18 janvier 2018

Flash infos spécial « SEGPA 2018 ».

Indemnités ASH des PLP travaillant en SEGPA.

En ce début d'année 2018, nous faisons le point sur les diverses indemnités qui devraient être normalement perçues par nos collègues enseignant en SEGPA ;

- Indemnité d'activités, de coordination et de synthèse d'un montant annuel de 1765 €, ce qui correspond à un mensuel de 147,08 € (code DAF : 201994)

- Indemnité de fonction particulière à compter de la rentrée 2017 pendant une période de 5 ans et dans l'attente d'obtenir le CAPPEI, montant annuel de 844,20 € (mensuel : 70,35 €).

Les collègues qui n'ont pas encore le capa-sh, 2ca-sh, ou cappei ont donc 5 ans pour obtenir CAPPEI.

Si non obtention du CAPPEI dans les 5 ans, indemnités perdues.

Le Rectorat d'Amiens a pris du retard et cette dernière indemnité sera versée courant 2018.

- ISOE part fixe d'un montant annuel de 1213,60 €/ an (mensuel de 101,13€/mois) (code DAF 200364)

INSCRIPTIONS CAPPEI, rappel :

L'inscription à l'examen est ouverte depuis le 20 décembre 2017 et jusqu'au 22 janvier 17h.

Pour plus d'information sur le CAPPEI :

<http://www.ac-amiens.fr/cappei.htm>

Bien cordialement.

Le secrétariat académique de l'académie d'Amiens

Nous vous rappelons nos coordonnées :

Tel/fax : 03 22 48 88 60

courriel : AetD.amiens @[gmail.com](mailto:AetD.amiens@gmail.com)

[Site internet : https://www.actionetdemocratieamiens.com/](https://www.actionetdemocratieamiens.com/)

Téléphone : 03 22 48 88 60